



VILLE de HOUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBERATION N° 2025-DEL-088

OBJET : Point 4. 1. : Débat d'Orientation Budgétaire (D. O. B.) 2026 .

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Dates de convocation :

3 décembre 2025.

Dates de publication :

4 décembre 2025

Nbre de conseillers enexercice : 21Nbre de votants : 16

(14 présents prenant part au vote + 2 pouvoirs)

Secrétaire de séance : M. LEHMULLER Jean-Pierre.

Etaient présents : TETART Jean-Marie, LEHMULLER Jean-Pierre, CABARET Gilles, SAUL Monique, VEILLÉ Christophe, BOURGOGNE Julien, NOYON Lucien, GRUDLER Agnès, LEBRUN Isabelle, COSTEDOAT Anne, DAMOTTE Stéphane, GUYOMARD Nathalie, BOUCAUT Jean-Baptiste, PASQUIER Hugo.Etaient absents :

SERAY Philippe, DEBLOIS – CARON Christine (pouvoir à BOURGOGNE Julien), GALERNE Emmanuelle (excusée), MANSAT Martine, COSSÉ Delphine, VANHALST Damien, GANGNEBIEN Jennifer (pouvoir à GUYOMARD Nathalie).

*Le Conseil Municipal,**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2312-1 et L.5211.36,**Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) et notamment son article 107 imposant aux collectivités locales de plus de 3 500 habitants une délibération spécifique au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette,**Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précisant le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,**Vu la circulaire ministérielle n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant le contenu et les modalités du débat d'orientations budgétaires,**Vu le rapport d'orientations budgétaires 2026 annexé,**Après présentation du Rapport d'orientation budgétaire et débats,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 16 voix POUR*

Article unique : PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2026 du budget de la Ville.

A HOUDAN, le 10 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre LEHMULLERLe Maire,
Jean-Marie TÉTART.

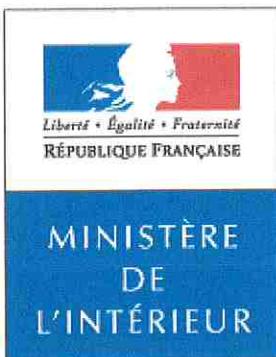
La présente délibération peut faire l'objet de :

- d'un **recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalent, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration,
- d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.



Secrétariat - Ville de HOUDAN

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: vendredi 12 décembre 2025 17:10
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20251212-35652.xml;
078-217803105-20251209-2025_DEL_088-DE-1-2_36604.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-12-12(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2025_DEL_088

Objet acte: Débat d'Orientation Budgétaire (D. O. B.) 2026.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1-Decisions budgétaires

Identifiant Acte: 078-217803105-20251209-2025_DEL_088-DE

Rapport d'erreur(s):

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2025



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Ville de Houdan

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Les objectifs du D.O.B. sont :

- De discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- D'Informer sur la situation financière

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants (*Art. L2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3 du CGCT*).

En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. (Délai : 10 semaines précédant l'examen du budget pour toutes les collectivités en nomenclature M57).

Ce ROB doit être transmis aux membres de l'organe délibérant préalablement à la séance au cours de laquelle se tient le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Ce Rapport doit comporter les informations suivantes :

↳ Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Seront notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre ou le département et le groupement propre dont il est membre.

↳ La Présentation des Engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

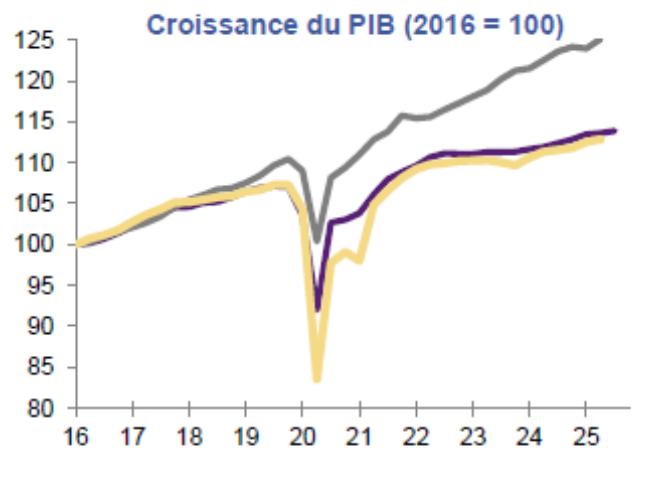
↳ Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

I – CONTEXTE GLOBAL

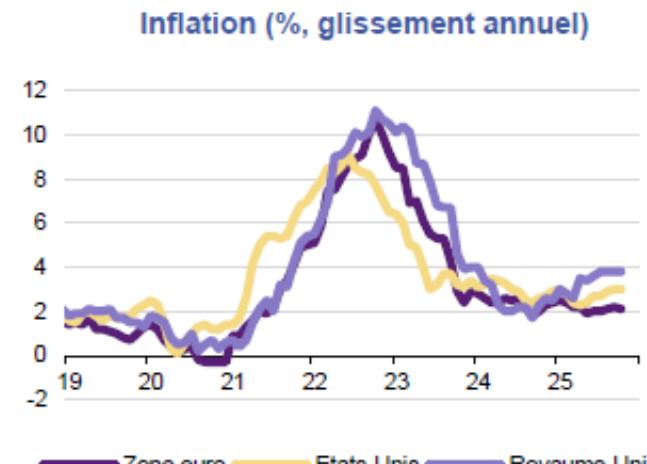
Monde : la croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs

Pour les deux prochaines années, nous prévoyons une croissance mondiale en léger ralentissement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

Aux États-Unis, l'activité ralentirait à 1,8 % en 2025 et 2026, après 2,8 % en 2024, un rythme qui reste élevé. En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane). Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro (1,4 % en 2025 et 1,2 % en 2026). En Chine, l'activité resterait autour de 5 % (5 % en 2025 et 4,8 % en 2026), malgré les droits de douanes US.



Sources: LSEG Datastream, Natixis



Source: Eurostat, Natixis

Côté politique monétaire, la Fed poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la BCE s'arrêterait à 2 %. La BCE considère qu'elle est « bien positionnée » pour faire face aux différents chocs, ce qui justifie un statu quo à 2 %. La Banque d'Angleterre continuerait son cycle de baisse de taux mais à un rythme prudent compte tenu d'une inflation toujours élevée. Aux États-Unis, la Fed a commencé son cycle de baisses de taux en septembre 2025 et celui-ci se poursuivrait jusqu'en avril 2026 pour un taux terminal à 3 % (borne haute des taux Fed Funds) sur fond de ralentissement du marché du travail et malgré des risques inflationnistes liés aux droits de douane. A rebours, la Banque du Japon augmenterait une dernière fois ses taux en décembre 2025, à 0,75 %.

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées. A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs à nos attentes.

Zone euro : une croissance en ordre dispersé

Scénario de croissance :

La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1er semestre 2025.

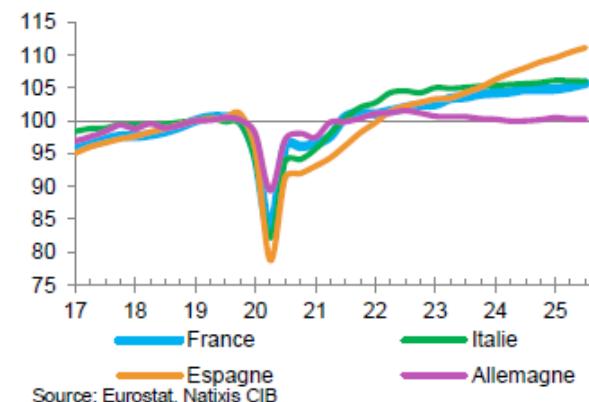
La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

Prévisions

| | Croissance du PIB (%) | | | Inflation (%) | | |
|-----------|-----------------------|------|------|---------------|------|------|
| | 2024 | 2025 | 2026 | 2024 | 2025 | 2026 |
| Zone Euro | 0,8 | 1,3 | 1,2 | 2,4 | 2,1 | 1,7 |
| Allemagne | -0,5 | 0,3 | 1,3 | 2,5 | 2,2 | 2,3 |
| France | 1,1 | 0,9 | 1,0 | 2,3 | 1,0 | 1,3 |
| Italie | 0,5 | 0,5 | 1,0 | 1,1 | 1,7 | 1,3 |
| Espagne | 3,5 | 2,9 | 2,1 | 2,9 | 2,6 | 1,7 |

Source: Natixis CIB

Croissance du PIB (T1-2019 = 100)



Source: Eurostat, Natixis CIB

Inflation :

L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

France : l'activité résiste à l'incertitude politique

Croissance : les prévisions anticipent une croissance de 0,9 % en 2025 et 1,0 % en 2026.

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3ème trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

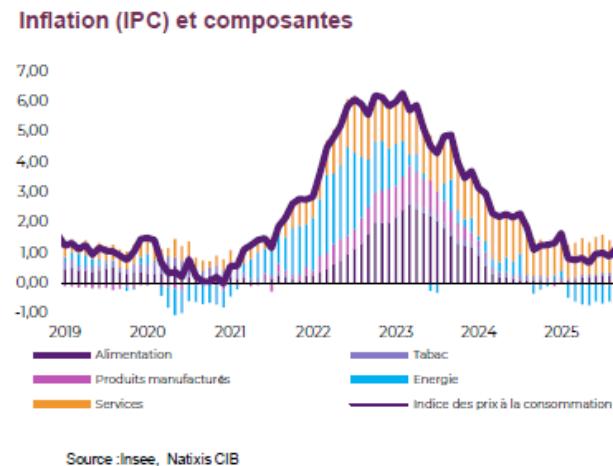
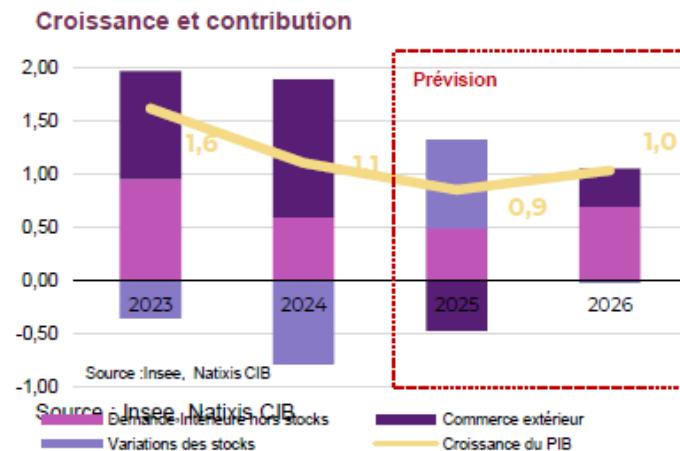
L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Inflation : l'inflation (IPCH) en 2025 devrait être de l'ordre de 1,0 % et de 1,7 % en 2026.

L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par :

- ↳ La baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro,
- ↳ La modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.



France : le climat de l'emploi se dégrade

Coup de frein sur l'emploi

Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent (-60 600 emplois après +43 400 emplois). Au cours du trimestre, les contrats d'alternance ont représenté environ les deux tiers de la baisse de l'emploi salarié privé. Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois) ; il s'agit du 4ème trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du quatrième trimestre 2019).

Ralentissement des salaires

Les salaires horaires (secteur marchand non agricole) ont augmenté de 0,2 % par rapport au trimestre précédent après +0,1 % au premier trimestre, en raison d'une légère augmentation de la prime de partage de la valeur.

En glissement annuel, les salaires horaires ont légèrement ralenti à 2 %, après 2,5 % au 1er trimestre.

Taux de chômage attendu en légère hausse

Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2ème trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

France : budget 2026, une route semée d'embûches

Prévisions du gouvernement (% PIB sauf mention contraire)

Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025, respectant tout juste les 70 jours de délai dont le Parlement doit disposer pour l'examiner et le voter.

Le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,4 % cette année et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d'ici à l'adoption complète du budget. L'Assemblée nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu 6 gouvernements depuis début 2024.

La version finale du budget sera ainsi probablement différente de celle proposée initialement par le Gouvernement, le Premier ministre ayant indiqué vouloir renoncer à l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution.

En cas de retard ou de chute du Gouvernement, une loi spéciale pourrait être mise en place dans l'attente d'un budget complet, comme cela a été le cas l'an passé. Le recours à des ordonnances est également évoqué, mais cette possibilité n'a jamais été utilisée par le passé.

II – PROJET LOI DE FINANCES 2026 : Orientations Générales

Un contexte économique et politique de plus en plus incertain à l'approche d'une année d'élections locales

Pour la deuxième année consécutive, le processus d'adoption de la loi de finances 2026 est marqué par un contexte politique inédit, porteur d'incertitudes pour l'ensemble des acteurs économiques

En effet, avec la dissolution de l'Assemblée nationale en juillet 2024, une période d'instabilité s'est alors ouverte pour le pays. Avec six premiers ministres en 12 mois, l'Assemblée nationale est divisée au point de rendre fragile toute coalition gouvernementale. A peine nommé, le gouvernement LECORNU II a dû faire face à deux motions de censures examinées et rejetées à l'Assemblée nationale le 16 octobre 2025.

Dans la continuité des difficultés ayant émaillé l'adoption du PLF 2025, la difficulté de parvenir à un consensus parlementaire sur le budget de la Nation est réelle, avec en toile de fond les incertitudes liées :

- à la soutenabilité financière de la dette publique. En effet, l'encours de la dette des administrations publiques au sens des critères de Maastricht atteint 3 416,3 Md€ à la fin du 2ème trimestre 2025 - soit 115,6 % du PIB selon l'INSEE. Au cours du second semestre 2025, les agences de notation ont dégradé la notation souveraine de la dette française (Agence France Trésor). Ainsi, en septembre 2025, l'agence de notation Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, ce qui continue de faire planer la menace d'une réaction négative des marchés financiers et craindre une hausse soutenue des taux d'intérêts sur la dette française. En ce début du mois d'octobre, l'État français emprunte pour ses obligations à 10 ans au taux de 3,48 %. La France se finance aujourd'hui à des niveaux de rendement proches de ceux de l'Italie (3,54 %), alors que, traditionnellement, l'écart lui était nettement favorable. En miroir, l'écart de taux (spread) avec l'Allemagne demeure élevé (2,72 %). À cet égard, il convient de rappeler qu'avec 50,1 Md€ la charge (intérêts) de la dette a consommé 6,3 % des crédits en dépenses de l'Etat en 2024 c'est-à-dire plus que les budgets des ministères de l'Intérieur et de la Justice réunis (45,15 Md€) ;
- au défi du redressement des comptes publics. Le PLF 2026 du gouvernement Bayrou ambitionne de réduire le déficit public à 4,6% du produit intérieur brut (PIB) en 2026, après deux dérapages à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. L'exercice 2025 devrait se conclure également par un déficit majeur. La situation budgétaire de l'État au 31 août 2025 indiquait un déficit à -157,5 Md€ contre -171,9 Md€ à fin août 2024, soit une relative amélioration de +14,5 Md€. L'objectif de revenir sous la barre des 3 % de déficit a été fixé par le pouvoir exécutif à l'horizon 2029. L'atteinte de cet objectif reste toutefois fortement incertaine. Les indicateurs économiques témoignent de la difficulté de l'équation d'assainissement des comptes publics. Ainsi, dans un avis du 30 avril 2025 relatif au rapport d'avancement annuel 2025 du plan budgétaire et structurel à moyen terme 2025-2029, le Haut Conseil des finances publiques a estimé que la prévision de réduction du déficit public pour 2025 était loin d'être acquises, que les prévisions macroéconomiques actualisées du gouvernement sont un peu optimistes et offrent peu de

marges de sécurité. Enfin, il a considéré que la trajectoire de redressement des finances publiques au-delà de 2025, qui n'est qu'esquissée dans les documents présentés par le gouvernement, reste à préciser et à crédibiliser ;

Le rapport annuel de la Cour des comptes sur la situation et les perspectives des finances publiques publié en juillet 2025 est particulièrement éclairant sur ce point. Destiné à éclairer le débat public en amont de la préparation des textes financiers qui seront présentés au Parlement à l'automne, ce rapport présente sans détour les enjeux qui attendent les finances publiques nationales pour les années 2026 et suivantes :

« [...] Depuis plus de deux décennies, et à la différence notamment de l'Allemagne et de l'Italie, la dynamique de l'endettement a été particulièrement nourrie par l'accumulation de déficits primaires, alors que la croissance s'érodait progressivement. Le rôle des taux d'intérêt et des phénomènes de marché a été secondaire dans cette dynamique.

Ces déficits et cette dette croissante n'ont en outre pas eu comme principale contrepartie des investissements ou des dépenses d'avenir de nature à augmenter le potentiel de croissance future mais ont d'abord financé la hausse des dépenses courantes [...].

Cette évolution n'est pas soutenable. La stratégie de finances publiques doit reprendre le contrôle de la dynamique de la dette, dans un contexte où elle ne peut plus compter sur un retour de la croissance des décennies passées ni sur des taux d'intérêts très bas. [...] »

Des perspectives économiques en demi-teinte

Mi-septembre 2025, la Banque de France a publié ses dernières prévisions macro-économiques.

Si elle a réhaussé sa prévision de croissance de 0,1 point en 2025 à 0,7%, l'institution financière a légèrement abaissé ses prévisions de croissance pour les années 2026 et 2027 (-0,7 point), à respectivement 0,9 % et 1,1 %.

La croissance économique française resterait ainsi atone. Les récents développements de la situation politique intérieure et des hypothèses plutôt défavorables de l'économie mondiale (taux de change de l'euro et prix du pétrole plus élevés, incertitudes liées à l'accord commercial USA-UE de juillet 2025 etc.) fragilisent les perspectives économiques nationales.

La Banque de France anticipe une relative remontée du taux de chômage national au sens du Bureau international du travail, qui atteindrait ainsi 7,5% en 2025 et 7,6% en 2026, avant de diminuer à 7,4% en 2027.

L'inflation confirmerait son ralentissement offrant ainsi un certain répit aux agents économiques. Au sens de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), l'inflation s'élèverait ainsi à 1% en moyenne annuelle en 2025 (après 2,3% en 2024), 1,3% en 2026 et 1,8% en 2027, ce qui en ferait ainsi des plus faibles de la zone euro.

Les principales mesures intéressant les collectivités territoriales et les autres entités du secteur public local

Ces mesures sont issues des éléments disponibles à la date de rédaction de la présente analyse à savoir le projet de loi de finances 2026 présenté en Conseil des ministres le 14 octobre 2025 par le Gouvernement LECORNU II.

Les mesures figurant dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées durant l'examen parlementaire du PLF 2026. L'examen du projet de loi débutera à l'Assemblée nationale le 24 octobre 2025.

Le projet de loi de finances 2026 prévoit des mesures très contraignantes pour les collectivités locales et les EPCI, avec un effort estimé officiellement à 4,6 Md€, certaines associations d'élus considérant qu'il pourrait atteindre 8-9 Md€ selon M. André Laignel, président du Comité des Finances Locales (CFL).

1) Revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales

Les bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers seront de nouveau revalorisées en 2026. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (VLC) pour 2026 n'a pas encore été fixé officiellement, on estime qu'il devrait toutefois s'établir autour de 1,1 % ~ 1,3 %. Il se situera vraisemblablement à un niveau bien inférieur aux coefficients des années antérieures (1,7 % en 2025, 3,9 % en 2024, 7,1 % en 2023, 3,4 % en 2022). Ce coefficient est calculé depuis 2018 à partir de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE (dernière parution). Le ralentissement de l'inflation amorcé en 2024 et confirmé en 2025 explique ces taux plus faibles de revalorisation des VLC.

2) Énième report de la revalorisation générale des valeurs locatives cadastrales.

La révision des valeurs locatives cadastrales, base du calcul de la taxe foncière payée par tous les propriétaires immobiliers, ne verra pas le jour avant plusieurs années. Les valeurs locatives actuelles datent de 1974 ne sont pas à jour des évolutions économiques et sociales des quartiers de nombreuses communes.

Le projet de loi de finances pour 2026 diffère encore cette échéance, de trois ans, à 2031. Son article 27 modifie en effet la rédaction de l'article 146 de la loi de finances pour 2020, en prévoyant que « les résultats de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation sont pris en compte à compter de l'établissement des bases (avis de taxe foncière) au titre de l'année 2031 », et non plus de l'année 2028.

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels débuté en 2017 est également repoussée à 2026.

3) Reconduction et amplification de l'effort secteur public local : le second millésime du DILICO

Dans le PLF 2026, l'effort demandé aux collectivités se matérialise principalement par la reconduction du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) initié en 2025. Le montant de cette ponction sur les recettes fiscales sera doublé par rapport à sa version 2025 pour être porté à 2 Md€. La ponction s'établirait ainsi à 720 M€ pour les communes, 500 M€ pour les EPCI, 280 M€ pour les départements et 500 M€ pour les régions.

Le nombre de communes touchées par le DILICO : autour de 4 000 communes notamment, contre 1 900 actuellement.

Cette nouvelle formule du DILICO interroge de nombreux élus qui y voient la renaissance du dispositif Cahors de 2018. En effet, les sommes prélevées aux collectivités seraient dorénavant reversées sur cinq ans et non plus sur trois, comme dans le DILICO de 2025. Surtout, ce qui questionne les parlementaires et élus locaux, c'est que les contributions ne seront reversées que si globalement, l'évolution des dépenses sont inférieures à celle du PIB. Les modalités de calcul des taux d'évolution des dépenses qui conditionnent le versement sont pour l'heure floues.

4) Une DGF gelée, des dotations de péréquation en hausse

En 2026, la DGF serait gelée à son niveau de 2025 (32,58 Md€) mettant ainsi un terme à trois exercices de hausses consécutives. La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la dotation de solidarité rurale et de cohésion sociale (DSR) progresseraient respectivement de 140 et 150 M€.

Afin d'assurer la neutralité sur l'enveloppe normée de la DGF de ces hausses des dotations de péréquation, les dotations appelées « variables d'ajustement (DCRTP etc.) seront minorées de 527 M€.

Les crédits 2026 de la DGF (32,58 Md€) comprennent la réintégration du produit de la fraction de TVA affectée aux régions depuis 2018.

5) Housse des cotisations patronales CNRACL : augmentation progressive du taux jusqu'en 2028

Malgré les avis défavorables des élus locaux au Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN) et au Conseil des Finances Locales (CFL) de décembre 2024, le décret relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL ((caisse de retraite des agents hospitaliers et des collectivités locales) est paru au Journal Officiel (décret n°2025-86 du 30 janvier 2025).

Chaque année, à partir de 2025 et jusqu'en 2028, ces cotisations augmenteront au 1er janvier de 3 points. Fixé jusqu'en 2024 à 31,65 %, le taux de cotisation est passé à 34,65 % en 2025, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028. Pour 2026, le taux CNRACL s'établit donc à 37,65 %.

Sur l'exercice 2025, le surcoût à supporter par les collectivités et les autres entités du secteur public local est évalué à 1,4 Md€.

6) Les dotations de l'État en faveur de l'investissement local à nouveau en net repli

Le fonds vert subirait à nouveau un fort coup de rabot (-500 M€). Des opérateurs de l'Etat intervenant fréquemment auprès des collectivités et des EPCI subiraient aussi une baisse conséquente des crédits : des agences de l'eau (-90 M€), Agence nationale de l'habitat (-700 M€).

Dans un but de simplification, le PLF 2026 a fusion de plusieurs dotations destinées à l'investissement des collectivités, à savoir : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Ces trois dotations seraient regroupées dans une dotation unique appelée "fonds d'investissement pour les territoires" (FIT). Le bénéfice du FIT serait "réservé aux collectivités rurales ainsi qu'à celles marquées par des difficultés urbaines", tout en permettant le financement d'autres collectivités "par exception". L'attribution des fonds serait confiée au préfet de département, lequel s'appuierait sur une commission d'élus, qui, aujourd'hui, est compétente pour la seule DETR.

7) Mesures concernant le FCTVA

Le PLF 2026 ne prévoit pas de réduction du taux de FCTVA maintenu à 16,404 %. Pour rappel, le PLF 2025 proposait de ramener ce taux de 16,404 % à 14,850 %, cette mesure a été abandonnée dans la loi de finances initiale.

Le calendrier de versement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) serait modifié pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris.

Les versements des attributions de FCTVA de ces entités seraient effectués l'année suivant la dépense et non plus l'année même de la dépense (fin du régime dit « simultané »).

En outre, les dépenses de fonctionnement aujourd'hui éligibles seraient exclues du fonds, celui-ci prenant donc en compte uniquement les dépenses d'investissement.

En revanche, les dispositions envisagées du PLF sécuriseraient l'éligibilité au FCTVA des contributions versées par les collectivités dans le cadre des concessions d'aménagement.

III – LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE HOUDAN : SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1 – LE RESULTAT 2025 DU BUDGET PRINCIPAL VILLE DE HOUDAN

Cette année étant donné le vote prématuré du Budget Primitif 2026, le budget sera voté sans la reprise des résultats 2025. A ce jour, il est trop tôt pour avoir une estimation du résultat 2025. Cependant, l'excédent de fonctionnement 2025 ne sera pas inférieur à celui de l'année dernière soit 888644,35€.

2 – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Compte-tenu des élections municipales en 2026, le projet de budget primitif pour l'année 2026 sera proposé pour l'essentiel à l'identique du budget primitif 2025 en matière de fonctionnement. Cette approche permet d'assurer la continuité du service public tout en maintenant la stabilité financière. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, seules seront inscrites au budget les opérations déjà validées par des délibérations, afin de laisser au futur conseil municipal la liberté de décider des nouveaux projets et priorités d'investissement.

3 – RETROSPECTIVE

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de nos dépenses et recettes de gestion. Ce sont uniquement des écritures réelles hors charges financières.

Nous trouvons ainsi dans les dépenses de gestion : les charges à caractère général (011), les charges de Personnel (012), les atténuations de produits (014) et les autres charges de gestion courante (65).

Pour les recettes de gestion, nous avons les atténuations de charges (013), les produits de services (70), les impôts et taxes (73), les dotations et participations (74) et les autres produits de gestion courante (75).

Nous constatons que depuis 2020, l'évolution de nos dépenses augmente au même rythme que nos recettes.

— Recettes et dépenses de gestion en k€

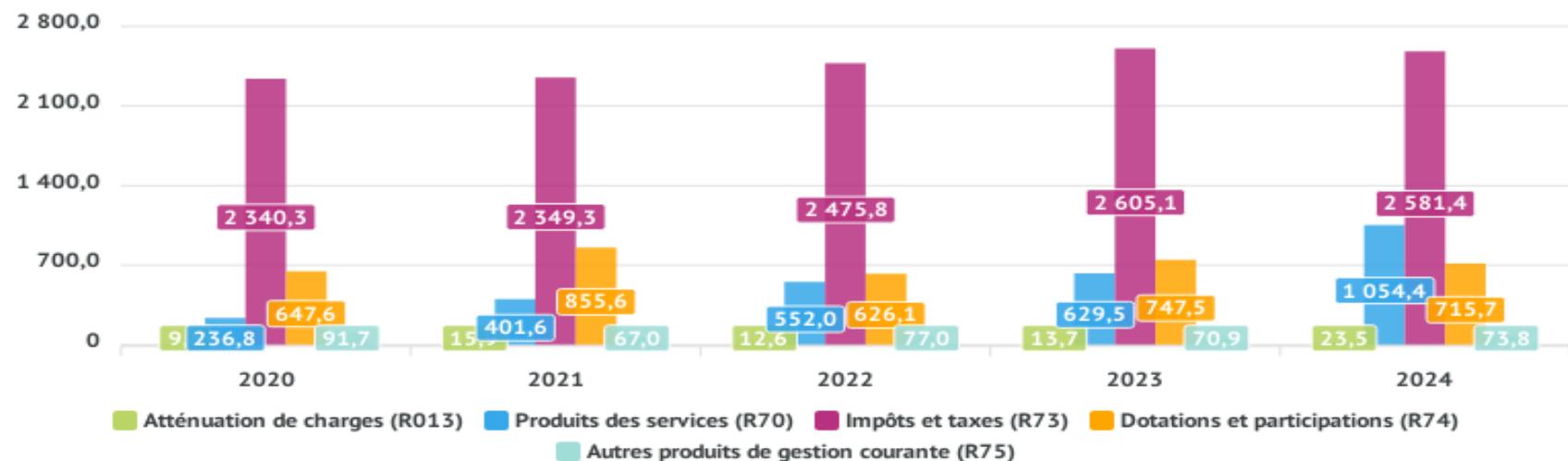


Strate : Département 78 communes entre 3500 et 5000 habitants

A – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Détail recettes de gestion en k€

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | % / an | Strate (2024) |
|---------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|--------------------------------------------|---------------|
| ● Atténuation de charges (R013) | 10 | 16 | 13 | 14 | 24 | ▲24.31% | 66 |
| ● Produits des services (R70) | 237 | 402 | 552 | 630 | 1 054 | ▲45.26% | 552 |
| ● Impôts et taxes (R73) | 2 340 | 2 349 | 2 476 | 2 605 | 2 581 | ▲2.48% | 4 290 |
| ● Dotations et participations (R74) | 648 | 856 | 626 | 747 | 716 | ▲2.53% | 521 |
| ● Autres produits de gestion courante (R75) | 92 | 67 | 77 | 71 | 74 | ▼-5.28% | 202 |



Strate : Département 78 communes entre 3500 et 5000 habitants

1 - LES IMPÔTS ET LES TAXES

La fiscalité est retracée dans le budget au chapitre 73. Nous trouvons ainsi dans ce chapitre le produit de nos taxes (Taxe Habitation sur les résidences secondaire, Taxe sur le Foncier Bâti et le Foncier Non bâti), la Taxe sur les pylônes, l'Accise sur l'électricité, les droits de place, l'attribution de compensation, le FNGIR et le fonds départemental des DMTO pour les communes de – de 5000 habitants.

- Concernant les impôts directs locaux, la réforme de la Taxe d'habitation a commencé sur le budget 2021 avec une compensation de l'Etat sur notre taxe foncière bâtie. A partir de 2023, le produit de la taxe d'habitation est uniquement sur les résidences secondaires. En revanche, nous récupérons le pouvoir de modifier le taux de la Taxe d'habitation. La commune de Houdan a également instauré à partir de 2025, la taxe d'habitation sur les logements vacants. Nous envisageons de poursuivre une augmentation des taux fiscaux de 1% sur le budget primitif 2026.

EVOLUTIONS DES BASES

| ANNEES | Bases Effectives TH Puis THRS | Evolution en % | Bases Effectives TFB | Evolution en % | Bases Effectives TFNB | Evolution en % |
|--------|-------------------------------|----------------|----------------------|----------------|-----------------------|----------------|
| 2020 | 5 932 031 | | 8 251 172 | | 56 913 | |
| 2021 | 426 597 | | 7 653 519 | -7,2% | 52 994 | - 6,9% |
| 2022 | 381 176 | -11% | 7 988 132 | + 4,4% | 55 230 | + 4,2% |
| 2023 | 715 478 | +88% | 8 515 840 | +6,6% | 58 129 | +5,2% |
| 2024 | 632 529 | -12 % | 8 818 880 | +3,6% | 62 711 | + 7,9% |

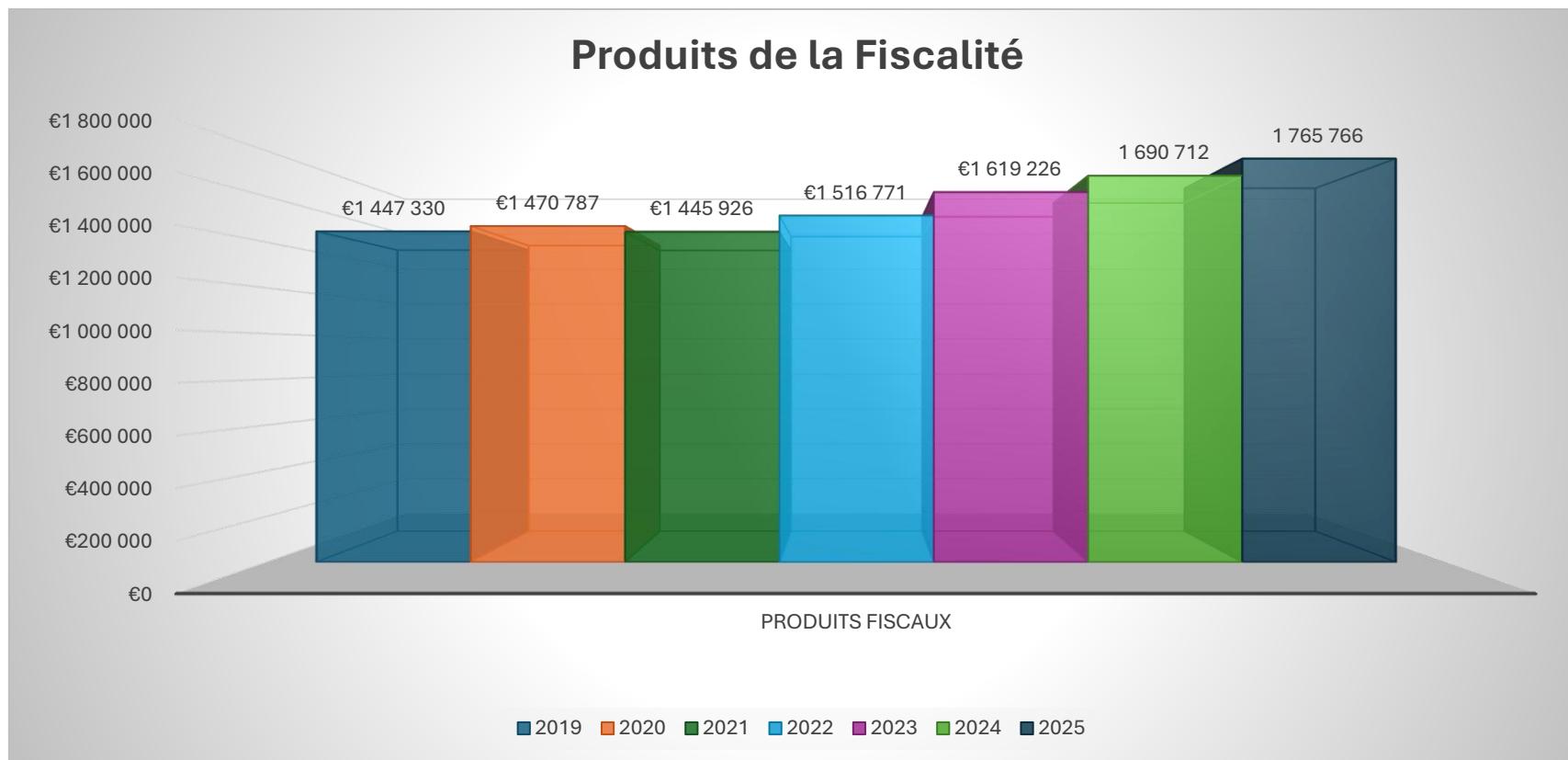
EVOLUTIONS DES TAUX

| ANNEES | TAUX TH Puis THRS | Evolution en % | TAUX TFB | Evolution en % | TAUX TFNB | Evolution en % |
|--------|-------------------|----------------|----------|----------------|-----------|----------------|
| 2020 | 9,71% | | 10,39% | | 47,01% | |
| 2021 | 9,71% | 0% | 22,63% | +118% | 47.01% | 0% |
| 2022 | 9,71% | 0% | 22,63% | 0% | 47.01% | 0% |
| 2023 | 9,71% | 0% | 22,63% | 0% | 47.01% | 0% |
| 2024 | 9,81% | 1% | 22,86% | 1% | 47,48% | 1% |
| 2025 | 9,91% | 1% | 23,09% | 1% | 47,96% | 1% |

| ANNEES | CA 2019 | CA 2020 | CA 2021 (Réforme TH) | CA 2022 | CA 2023 | CA 2024 | Prévisionnel CA 2025 • |
|-----------------------------------------|--------------------|--------------------|---------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-----------------------------------|
| Total produits fiscaux TH, TF de l'Etat | 1 447 330 € | 1 470 787 € | 1 803 989 € | 1 892 135 € | 2 019 857 € | 2 105 238 € | 2 286 589 € |
| Coefficient correcteur** | | | - 358 013 € | - 375 364 € | - 400 631 € | -414 526 € | - 420 823 € |
| TOTAL produits fiscaux | 1 447 330 € | 1 470 787 € | 1 445 926 € | 1 516 771 € | 1 619 226 € | 1 690 712 € | 1 765 766 € |

*Calculé avec l'Etat 1259- 2025

**Le coefficient correcteur est un mécanisme utilisé pour compenser les écarts de produits générés par la suppression de la taxe d'habitation. Le coefficient correcteur qui accompagne le transfert de la taxe foncière des départements aux communes, en remplacement de la taxe d'habitation, fait qu'en moyenne, les communes rurales reversent plus d'argent que les grandes villes à travers cette mesure. C'est le trop perçu de produits foncier en appliquant le taux foncier communal et le taux foncier départemental de 2021.



L'attribution de compensation ainsi que le FNGIR sont stables depuis plusieurs années. Nous recevons en recette pour l'attribution de compensation par la CCPH la somme de 584 109,75 € et le FNGIR est à 4 320 €. Nous prévoyons d'inscrire ces mêmes montants pour le budget primitif 2026.

- La taxe sur les Pylônes est un impôt forfaitaire perçu en France au profit des communes, instauré par la loi du 10 janvier 1980 sur les pylônes électriques de haute tension. Le montant de l'imposition forfaitaire, fixé par pylône est différent selon que la tension de la ligne électrique est comprise entre 200 et 350 kilovolts. Ces montants sont révisés chaque année proportionnellement à la variation, constatée au niveau national, du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

La commune de Houdan en comptabilise 5 sur son territoire.

EVOLUTION DE LA TAXE SUR LES PYLONES

| ANNEES | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|----------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Taxe sur les Pylônes | 12 715 € | 13 005 € | 13 345 € | 14 000 € | 15 370 € | 16 175 € |
| % Evolution | | +2,28% | +2,61% | +4,91% | +9,78% | +5 ,24% |

• **Le Fonds Départemental des DMTO pour les communes de – de 5000 habitants**

Ces droits de mutation sont des taxes prélevées sur tous les transferts de propriété des biens immobiliers ou fonciers et perçus par différentes collectivités territoriales (source : collectivités-locales.gouv.fr).

Concernant les communes ces droits sont variables en fonction du seuil de population.

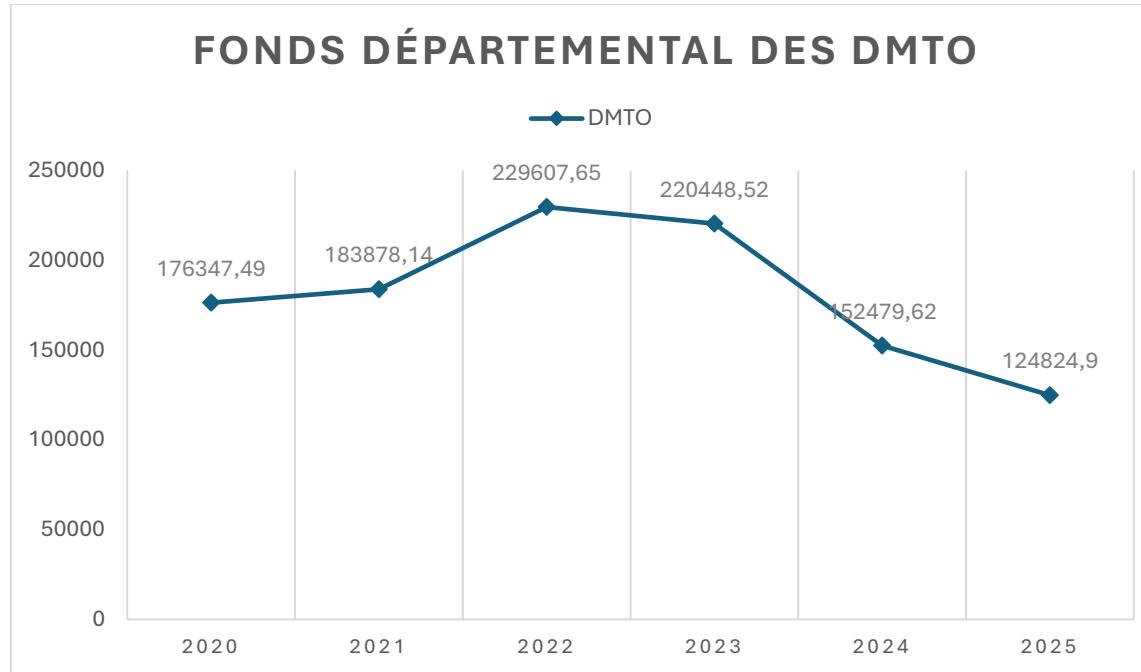
Ainsi, « (...) **les communes de plus de 5 000 habitants** ou classées station de tourisme **perçoivent directement les DMTO issus de leur territoire**. Pour les **communes de moins de 5 000 habitants** qui ne sont pas classées station de tourisme, les DMTO générés sur leur territoire sont placés dans un fonds de péréquation départementale, dont le **montant est réparti entre elles par une délibération du conseil départemental** (...) ».

La Loi de finances 2025 a permis aux départements de délibérer pour une augmentation du taux départemental des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), jusqu'à atteindre 5% maximum. Le Département des Yvelines a ainsi délibéré en date du 05 mars 2025, l'augmentation de la taxe à 5% avec une application au 1^{er} mai 2025.

En 2025, la recette liée à la DMTO a baissé de 18,14%. Le flux des ventes immobilière sur l'année 2025 reste stable par rapport à 2024. Ainsi, nous pouvons prévoir d'inscrire sur le BP 2026 la même somme que 2025 soit 120 000 €.

EVOLUTION DU FONDS DEPARTEMENTAL DES DMTO

| ANNEES | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|--------------|--------------|-------------|
| Fonds Départemental des DMTO | 176 347,49€ | 183 878,14€ | 229 607,65€ | 220 448,52 € | 152 479,62 € | 124 824,90€ |
| % Evolution | + 7,34% | + 4,27% | +24,86% | -3,99% | -30,80% | -18,14% |



② - LES DOTATIONS

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de la Collectivité est composée des éléments suivants :

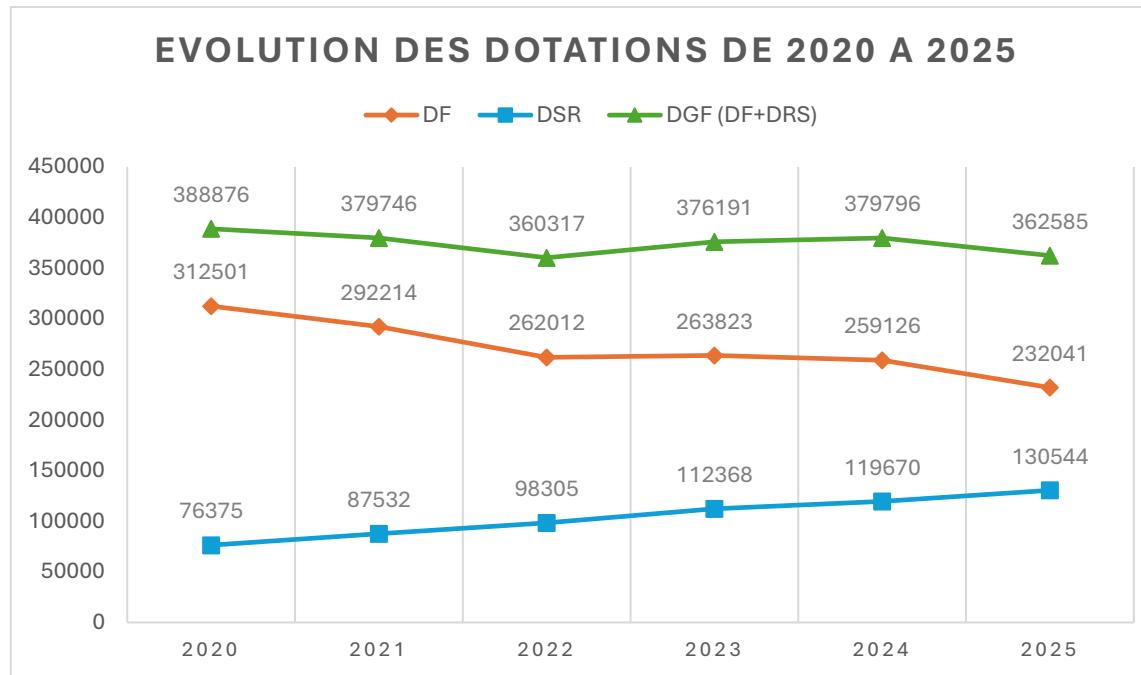
- La dotation Forfaitaire (DF) : Elle correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population. L'écrêtement appliqué afin de financer la péréquation verticale ainsi que la minoration imposée ces dernières années par la baisse globale de DGF du Gouvernement précédent ont considérablement réduit le montant de cette dotation.

- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : Elle a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscale entre communes, notamment au niveau de la fiscalité économique avec sa part de majoration.

Selon le projet de loi de finances 2026, la DGF serait gelée à son niveau de 2025 (32,58 Md€). En revanche, la dotation de solidarité rurale (DSR) progresserait. Par prudence, nous prévoyons d'inscrire sur le budget 2026 la somme de 350 000 € de DGF.

Ces dotations sont retracées dans le budget primitif au chapitre 74.

| ANNEES | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|-------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| DF – Dotation Forfaitaire | 312 501 | 292 214 | 262 012 | 263 823 | 259 126 | 232 041 |
| DSR – Dotation de solidarité Rurale | 76 375 | 87 532 | 98 305 | 112 368 | 119 670 | 130 544 |
| TOTAL DGF | 388 876 | 379 746 | 360 317 | 376 191 | 378 796 | 362 585 |
| EVOLUTION | -3,04% | -2,34% | -5,11% | + 4,40% | + 0,69% | -4,28% |



③ - LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les produits de gestion retracés au chapitre 70 concernent les concessions de cimetières, les redevances d'occupation du domaine public, les redevances de stationnement, le forfait post-stationnement, les redevances et droits des services périscolaires (cantines, garderies) et les remboursements de frais.

Depuis octobre 2023, la Ville de Houdan a mis en place le stationnement payant dans le centre-ville en plus des parkings de la gare. On constate que ces recettes restent plus ou moins constantes pour l'année 2025 voire plus.

Exceptionnellement, en 2025, ce chapitre augmente très considérablement car nous retrouvons la vente du terrain de la Prévauté au promoteur KAUFMANN pour la somme de 2 950 000 € HT.

RAPPEL de nos recettes de fonctionnement du chapitre 70 de 2020 à 2025

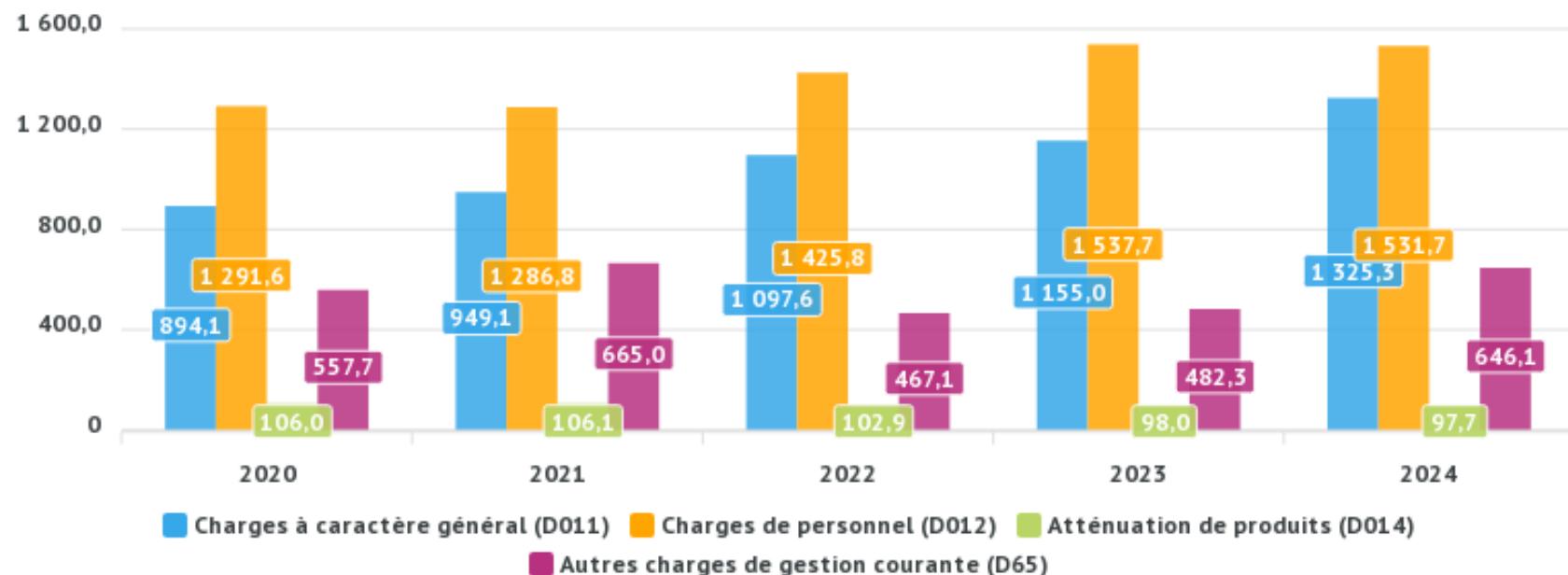
| ANNEES | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------------|-------------------------|
| Chapitre 70 – Produits des services du Domaine et ventes diverses dont : | 236 831,96 | 401 554,16 | 551 955,80 | 629 545,59 | 1 054 377,90 | 736 468 ,59 €* |
| ♦Stationnement payant | 32 801,80 | 153 569,77 | 234 718,04 | 325 010,10 | 499 185,57 | 418 722,49** |
| ♦FPS | 7 731,30 | 18 290,20 | 39 157,89 | 34 225,14 | 260 096,24 | 208 496,09*** |
| Zone de la Prévauté | | | | | | 2 950 000,00**** |
| TOTAL CHAP 70 | 236 831,96 | 401 554,16 | 551 955,80 | 629 545,59 | 1 054 377,90 | 3 686 468,59 |
| Evolution du chapitre 70 en % | - 25,65% | + 69,55% | + 37,45% | + 14,05% | + 67,48% | |

*sommes comptabilisées au 31/10/2025 **Somme arrêtée au 31/10/2025 - *** Somme arrêtée au 31/08/2025 - **** sera comptabilisé en décembre 2025 (acte signé en novembre 2025)

B – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Détail dépenses de gestion en k€

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | % | Strate (2024) |
|------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|---------------|
| Charges à caractère général (D011) | 894 | 949 | 1 098 | 1 155 | 1 325 | ▲48.23% | 1 450 |
| Charges de personnel (D012) | 1 292 | 1 287 | 1 426 | 1 538 | 1 532 | ▲18.59% | 2 601 |
| Atténuation de produits (D014) | 106 | 106 | 103 | 98 | 98 | ▼-7.84% | 255 |
| Autres charges de gestion courante (D65) | 558 | 665 | 467 | 482 | 646 | ▲15.85% | 546 |



Strate : Département 78 communes entre 3500 et 5000 habitants

Nous envisageons pour l'année 2026 de garder notre dynamique de gestion rigoureuse en essayant de ne pas augmenter nos dépenses et de continuer à réduire en €uros nos consommations d'énergie.

↳ **Les charges à caractère général 1,7 K€** retracées au chapitre 011 regroupent l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement des secteurs et services (achats de prestations de services, fluides (eau, électricité, gaz, fuel, carburant), fournitures administratives (papiers, cartouches, stylos...), locations, entretien du matériel, maintenance, assurances, fêtes et cérémonies, foires, frais de télécommunication, prestations de nettoyages, taxes (foncières, sur les bureaux etc..)).

On constate une bonne maîtrise de ces charges qui reflètent parfaitement les efforts de gestion engagés par la collectivité, avec notamment l'optimisation de la commande publique, la mise en place de tableaux de bord de contrôle budgétaire, et les investissements en faveur des économies d'énergie. En 2023, ce chapitre représentait 30% du budget. En revanche, en 2024, les dépenses effectuées sur ce chapitre ont représenté 34%.

En 2024, nous constatons une augmentation de ce chapitre due d'une part à l'augmentation des tarifs des énergies et le règlement pour une année entière de la prestation de service pour le stationnement payant.

Nous avons mis en place une AE/CP (Autorisation d'Engagement / Crédit de paiement) pour financer le suivi-animation de l'Opération programmée d'amélioration de l'Habitat – rénovation urbaine (OPAH-RU). Ce suivi d'animation a récemment été révisé à la suite de la consultation pour le porter à hauteur de 321 210 €TTC. Cette dépense de suivi-animation bénéficiera d'un soutien financier de l'ANAH à hauteur de 50 % du montant HT de la prestation, et de la Communauté de Communes à hauteur de 25 % du montant restant. L'opération programmée d'amélioration de l'Habitat a pris du retard et a réellement commencé en novembre 2025.

↳ **Les charges de Personnel 1,7 K€** retracées au chapitre 012 représente environ 39% des dépenses de la Collectivité. Les efforts engagés pour maîtriser cette dépense sont importants mais il convient de tenir compte de l'évolution mécanique de celle-ci (vieillesse – technicité), des évolutions réglementaires et des compétences toujours plus nombreuses à développer.

En 2024, les dépenses de personnel ont été maitrisées : nous n'avons pas eu de revalorisation du point d'indice, ni d'augmentation de taux pour les charges patronales, et nous avons eu de la vacance sur certains postes au sein de la Commune.

Pour 2025, nous avons recruté un adjoint au poste de DGS pour la gestion des travaux de la Ville de Houdan et de tous les projets d'investissements. Pour 2026, nous prévoyons d'augmenter ce chapitre de 3% supplémentaire afin de faire face à une augmentation des charges de personnel notamment au niveau des cotisations et de la rémunération.

Les atténuations de produits 140 K€

Elles sont retracées au chapitre 014. Nous retrouvons essentiellement le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale). Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Sa finalité est de réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales. A ce jour, nous n'avons pas connaissance des éléments nous permettant d'inscrire la somme qui sera prélevée au titre du FPIC. Aussi, il faut rester prudent sur l'évaluation de cette dépense (FPIC BP 2025 : 108 k€, FPIC réalisé : 91 k€).

Sur ce chapitre, nous inscrivons également une somme pour d'éventuels remboursements de FPS (Forfait Post Stationnement). A titre d'information, en 2025, nous avons remboursé 75 €.

Sur ce chapitre, nous avons également inscrit la somme correspondant au DILICO à l'article budgétaire 73928 « autres prélèvements pour reversement de la fiscalité ». A ce jour, nous ne savons pas quel impact aura cette somme sur le BP 2026.

Les dotations aux amortissements – 223K€

Les autres charges de gestion courantes – 588 K€

Elles sont retracées au chapitre 65 « autres charges de gestion courantes ».

Ce chapitre concerne les subventions versées aux associations, au CCAS, les indemnités versées aux élus, les redevances pour les différentes licences informatiques, ainsi que les différentes contributions (SDIS, SIAHM, SIE-ELY, SILY etc...)

Les charges financières – 101 k€

Ces charges retracées au chapitre 66 correspondent aux intérêts des emprunts. Nous avons réévalué à la hausse les charges d'intérêt en prévision d'une éventuelle hausse des taux (taux EURIBOR 3 mois).

C – L'ESQUISSE BUDGETAIRE POUR 2026

| ESQUISSE PREVISIONNELLE DU BUDGET PRINCIPAL VILLE DE HOUDAN 2026 EN K€ | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------------------------|-----------------|
| LIBELLES | DEPENSES | LIBELLES | RECETTES |
| 011 – Charges à caractère général | 1 700 K€ | 002 – résultat de fonctionnement reporté | |

| | | | |
|--------------------------------------------------|-------------------|----------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| 012 – Charges de personnel | 1 700 K€ | 013 – Atténuations de charges | 7,7 K€ |
| 014 – Atténuations de produits | 140K € | 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises | 1 075,3 K€ |
| 65 – Autres charges de gestion courante | 588 K€ | 73 – Impôts et Taxes | 2 708 K€ |
| 66 – Charges financières | 101 K€ | 74 – Dotations, subventions et participations | 630 K€ |
| 67 – Autres charges exceptionnelles | 0,5 K€ | 75 – Autres produits de gestion courante | 60 K€ |
| 68 – Dotations aux provisions et dépréciations | 40 K€ | 76 – Produits financiers | 1,5 K€ |
| 023 – Virement à la section d'investissement | | 77 – Produits exceptionnels | |
| 042 – Opération d'ordres de transfert de section | 223 K€ | 042 – Opération d'ordres de transfert entre section | 10 K€ |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 4 492,5 K€ | TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 4 492,5 K€ |

IV – LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

A – LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Ces indicateurs permettent d'analyser le niveau de la richesse de la Collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

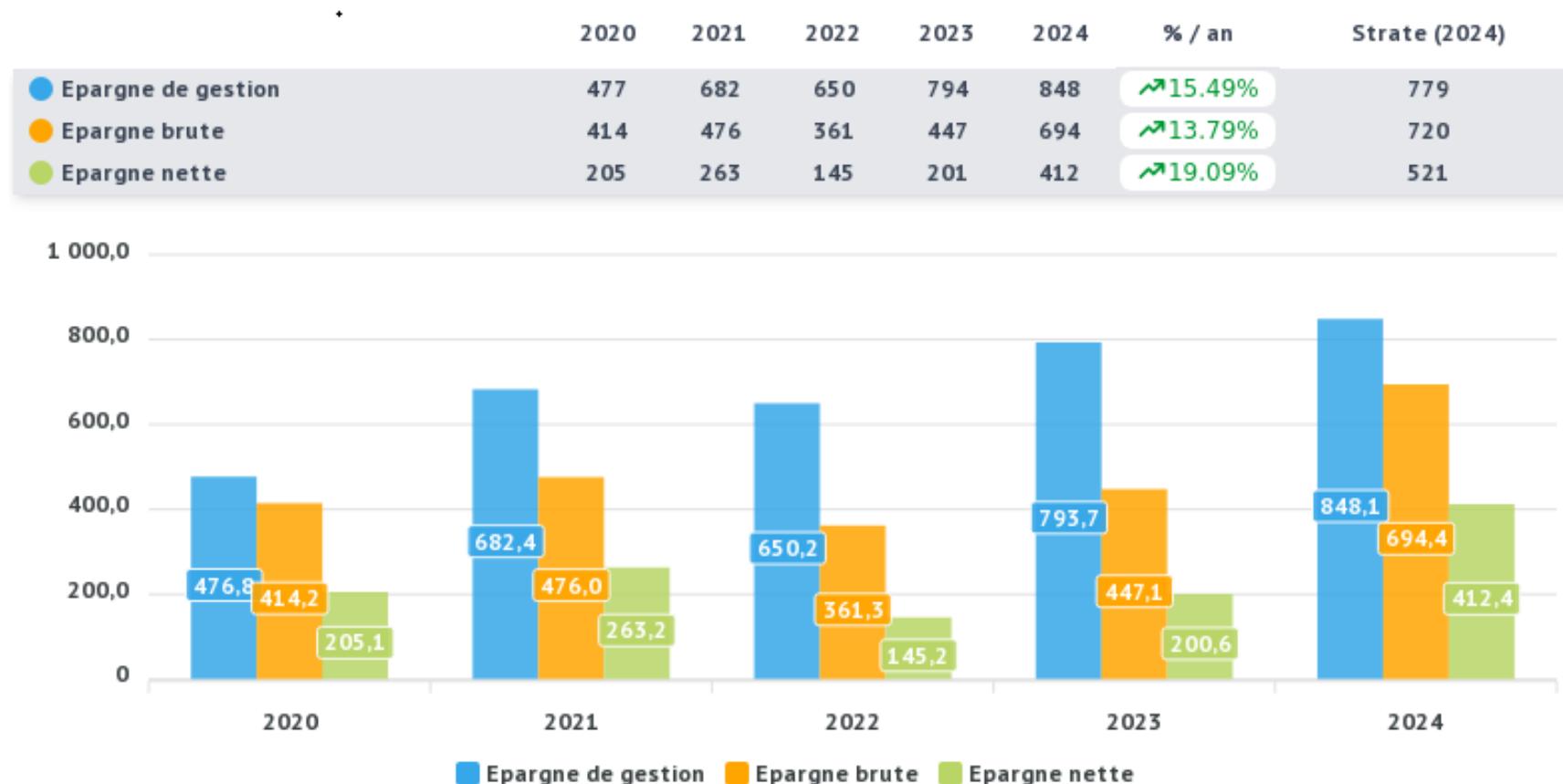
Le budget des collectivités locales s'articule autour d'un indicateur financier de référence : **l'épargne brute**, le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité.

L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.
 Elle constitue un double indicateur :

- Un indicateur de l'aisance de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
- Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement de la dette en capital.

Soldes d'épargne en k€



Strate : Département 78 communes entre 3500 et 5000 habitants

L'inflation a dégradé la capacité d'autofinancement en 2022. Nous constatons que les mesures prises par l'Etat (amortisseur électricité, filets de sécurité) ont permis à la ville de redresser son épargne brute en 2023. Cependant, nous constatons pour 2024, une augmentation

de notre CAF brute principalement due par la mise en place du stationnement payant dans le centre-ville de Houdan. Néanmoins, la situation économique et géopolitique reste fragile et la Ville doit continuer de travailler sur des leviers d'économies internes afin de continuer à améliorer sa capacité d'autofinancement.

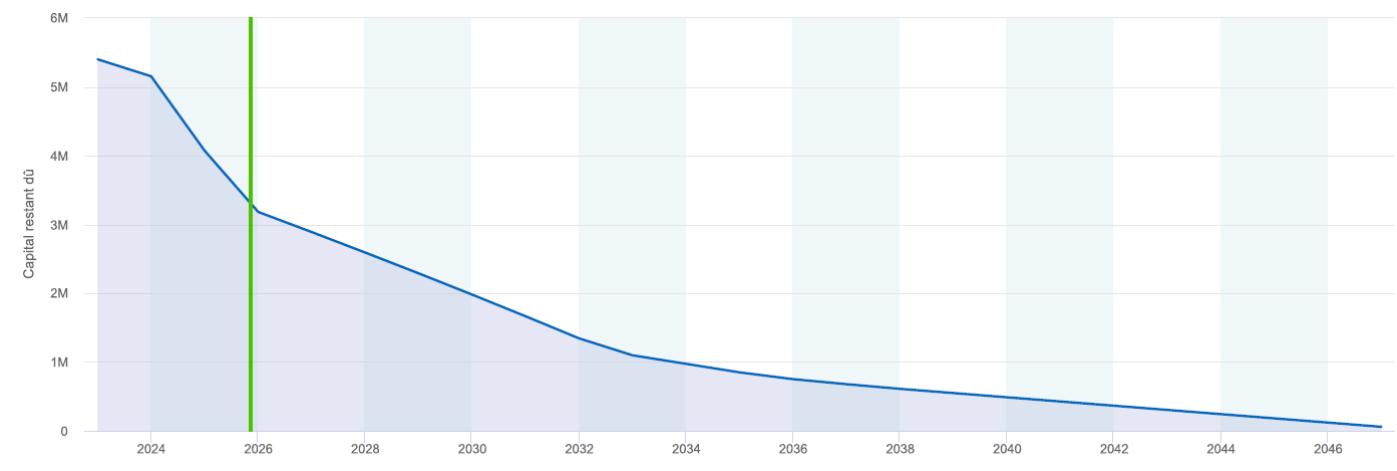
B – LA DETTE

Actuellement, la dette de la Ville de Houdan se compose de 5 emprunts dont 3 à taux fixe et 2 à taux variable (livret A + EURIBOR 3 mois)

Répartition par type de risque

| Indexation | CRD | Poids | Nombre | Taux moyen - (ex/360) | Intérêts de l'exercice | Durée résiduelle | CRD au 31/12/2025 |
|------------|---------------|--------|--------|-----------------------|------------------------|--------------------------|-------------------|
| Fixe | 1 378 756,88€ | 42,63% | 3 | 3,02% | 44 405,79€ | 11 ans 7 mois et 4 jours | 1 352 920,43€ |
| Variable | 1 855 754,99€ | 57,37% | 2 | 3,38% | 67 263,30€ | 22 ans et 6 jours | 1 840 448,87€ |

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE



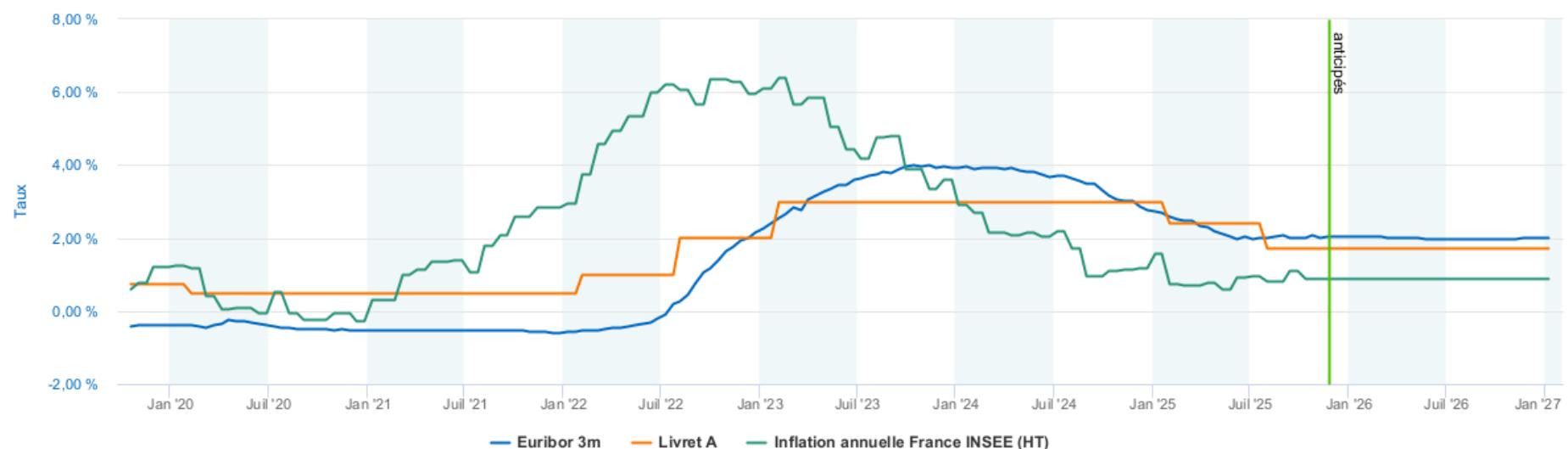
En 2025, le taux du livret A est passé à 2,4% à partir du 1^{er} février 2025 puis à 1,70% le 1^{er} août 2025.

En décembre 2022, nous avons contracté un emprunt de 1 500 000 € pour financer les travaux de réhabilitation du groupe scolaire et divers investissements. Ce prêt est à taux révisable (EURIBOR 3 MOIS + marge 1,05%). Ce taux varie régulièrement. A la conclusion du prêt en décembre, l'EURIBOR 3 MOIS était à 1,975% (soit un taux de 3,025% avec la marge). Au 2 Décembre 2024 il était à 3,974 % avec la marge. (Pour rappel : au 31/12/2023 il était à 5,025% avec la marge).

Début 2025, le taux Euribor 3 mois était à 3,691 % avec la marge. Avec la chute de l'inflation en Europe et la baisse de ses taux par la BCE, l'Euribor continue à baisser depuis début 2025. Au 12 juin 2025, l'Euribor 3 mois se situe à 1,975 % soit 3,025 % avec la marge. On constate depuis cette date que le taux EURIBOR est en moyenne aux alentours de 2% sans la marge.

Prévisions d'évolution des différents taux

Indexations utilisées dans la dette de Houdan



Nos prévisions d'annuités sur 2026 sont de 385€ répartis en 292K€ de capital et de 93K€ d'intérêts.

ETAT DE LA DETTE

| Prêteur | Montant de l'Emprunt | Type de Taux | CRD au 01/01/26 | Capital | Intérêt | Annuité | CRD au 31/12/26 |
|-------------------|----------------------|--------------|---------------------|-----------------------|------------------|-------------------|---------------------|
| CREDIT AGRICOLE | 1 700 000,00 | Fixe | 763 099,53 | 95 686,69 | 30 920,15 | 126 606,84 | 667 412,84 |
| CAISSE DES DEPOTS | 1 012 328,17 | Révisable | 493 510,07 | 50 616,40 | 12 684,57 | 63 300,97 | 442 893,67 |
| CREDIT AGRICOLE | 163 973,13 | Fixe | 129 377,76 | 10 269,87 | 2 146,73 | 12 416,60 | 119 107,89 |
| CREDIT AGRICOLE | 677 139,35 | Fixe | 460 443,14 | 74 191,05 | 6 215,98 | 80 407,03 | 386 252,09 |
| CREDIT AGRICOLE | 1 500 000,00 | Révisable | 1 346 938,80 | 61 224,48 | 41 016,27 | 102 240,75 | 1 285 714,32 |
| TOTAL | 5 053 440,65 | | 3 193 369,30 | 291 988,49 | 92 983,70 | 384 972,19 | 2 901 380,81 |

IV – LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

A – LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

| | RETROSPECTIVE | | | | | |
|---------------------------------|--------------------|------------------|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | CA 2019 | CA 2020 | CA 2021 | CA 2022 | CA 2023 | CA 2024 |
| FCTVA | 193 992 € | 288 545 € | 123 308 € | 120 853 € | 245 575 € | 364 176 € |
| TAXE AMENAGEMENT | 212 472 € | 242 079 € | 179 348 € | 106 257 € | 50 443 € | 15 517 € |
| SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 42 580 € | 90 137 € | 123 703 € | 264 718 € | 982 210 € | 720 411 € |
| OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS | 678 114 € | 340 914 € | 50 175 € | 179 516 € | 104 639 € | 73 173 € |
| EMPRUNTS | - € | - € | - € | 1 500 000 € | | |
| TOTA RECETTES RELLES | 1 127 158 € | 961 675 € | 476 534 € | 2 171 344 € | 1 382 866 € | 1 173 277 € |

Les principales recettes d'investissement sont :

1. Le FCTVA - Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée de 2025 reste élevé à la suite des projets d'investissement de la commune et notamment le solde des travaux du groupe scolaire. En 2026, cette recette sera nettement inférieure. Nous estimons une recette d'environ 56 K€
2. La taxe d'aménagement, recette volatile au vu de sa nature, reste difficile à anticiper d'autant que les évolutions législatives retardent son encaissement à l'achèvement des travaux
3. Les subventions à venir concernent essentiellement des subventions déjà notifiées dont les travaux du groupe scolaire (1 783 809 € - reste à percevoir 167 002 €), de nouvelles subventions pourront être sollicitées mais dans un contexte de restrictions des principaux financeurs (Département, Etat ...) et dans le cadre des dispositifs de plus en plus restrictifs en termes d'éligibilité et d'orientations durables (biodiversité, économies d'énergies, renaturation...)
4. La Ville a contracté en fin 2022 un emprunt de 1 500 000 € nécessaire à couvrir ses projets d'investissement importants, en particulier du groupe scolaire. Il n'avait pas été réalisé d'emprunt depuis 2014.
5. Les opérations pour compte de tiers concernent essentiellement des conventions de mandats avec la CCPH pour des travaux d'aménagement de voiries.

B – LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENTS

| DEPENSES REELLES INVT | RETROSPECTIVE | | | | | |
|------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | CA 2019 | CA 2020 | CA 2021 | CA 2022 | CA 2023 | CA 2024 |
| Dépenses d'équipement des opérations (art. 20,21,23) | 1 080 686 € | 520 085 € | 1 021 575 € | 1 759 953 € | 2 794 875 € | 1 215 578 € |
| subvention d'Equipement (Art. 204) | - € | - € | - € | 35 000 € | 6 300 € | 1 584 836 € |
| remboursement capital de la dette / caution (art.16) | 205 850 € | 209 115 € | 212 833 € | 216 136 € | 246 541 € | 282 233 € |
| opération pour compte de tiers (art 45) | 678 114 € | 331 315 € | 13 431 € | 172 807 € | 104 638 € | 73 173 € |
| autres dépenses hors opérations | | | 12 647 € | 2 423 € | 5 638 € | 69 370 € |
| TOTA DEPENSES REELLES | 1 964 649 € | 1 060 514 € | 1 260 485 € | 2 186 319 € | 3 157 992 € | 3 225 190 € |

Pour effectuer une prévision budgétaire concernant les dépenses en investissement, nous avons besoin de connaître notre capacité d'investissement pour 2026 hors subventions, hors taxes. Cette capacité d'investissement est calculée en prenant en compte :

- ↳ Notre résultat de fonctionnement après avoir combler un éventuel besoin de financement en investissement,
- ↳ Notre remboursement du capital de nos emprunts
- ↳ Nos amortissements et nos reprises de subventions
- ↳ Le FCTVA (remboursement de la TVA des investissements payés sur l'année 2025)
- ↳ Et le virement de la section de fonctionnement à la section d'Investissements

A ce stade, nous n'avons pas la capacité de déterminer notre résultat de fonctionnement 2026.

En revanche, nous pouvons estimer sur le BP 2026, notre montant de FCTVA et nos amortissements.

Aussi, il est décidé de faire un budget investissement au minima afin de laisser la nouvelle équipe Municipale de décider des projets à intervenir en 2026 à l'exception des programmes en AP/CP et délibération cadre.

C - PRESENTATION DES ENGAGEMENTS PLURI-ANNUELS

Depuis 2022, la Ville de Houdan a entrepris d'effectuer des AP/CP (autorisations de programmes et crédits de paiement) sur le budget principal de Houdan.

Cette procédure est un instrument de gestion correspondant à une évaluation financière globale d'une opération dont l'engagement de dépenses en Investissement est effectué à hauteur du montant voté mais avec une répartition de la dépense étalée sur plusieurs exercices budgétaires sous forme de crédits de paiement.

Vous trouverez ci-dessous les AP/CP de la Commune de Houdan :

AP/CP n°2022-01 – Opération 23002 – Travaux Donjon

Cette AP/CP a été créé pour les travaux suivant :

- ◆ Sécuriser et consolider les quatre faces pour arrêter les chutes de pierres
- ◆ Étanchéifier la terrasse et le tablier
- ◆ Installation du paratonnerre

En 2024, nous avons engagé auprès de la société FRANKLIN ENERGIE l'installation du paratonnerre à hauteur de 10 620 € TTC et en 2025, nous avons engagé auprès de l'atelier TOUCHARD la maîtrise d'œuvre pour la restauration des façades du Donjon à hauteur de 36 750 € TTC.

| AUTORISATION DE PROGRAMMES | | | CREDITS DE PAIEMENT | | | | |
|----------------------------|----------|------------|---------------------|--------------|---------------------|-----------|-----------|
| MONTANT TTC | ENGAGES | DISPONIBLE | BP 2025 | REALISE 2025 | DISPONIBLE SUR 2025 | BP 2026 | BP 2027 |
| 480 000 € | 47 370 € | 432 630 € | 167 080 € | 18 375 € | 148 705€ | 156 460 € | 156 460 € |

Pour 2026, il est prévu d'engager les travaux. Une révision de l'AP/CP sera effectuée pour 2026 afin d'augmenter l'autorisation de programme afin d'intégrer les fouilles archéologiques et donc de répartir les crédits de paiement à venir.

| REVISION 2026 | | | | | | | |
|----------------------------|----------|------------|---------------------|-----------|-----------|-----------|--|
| AUTORISATION DE PROGRAMMES | | | CREDITS DE PAIEMENT | | | | |
| MONTANT TTC | ENGAGES | DISPONIBLE | REALISE 2025 | BP 2026 | BP 2027 | BP 2028 | |
| 570 000 € | 47 370 € | 522 630 € | 18 375€ | 227 080 € | 186 460 € | 138 085 € | |

Pour financer cette opération de programme, nous avons sollicité plusieurs subventions :

- Une subvention à hauteur de 75000 € auprès de la Région dans le cadre du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine immobilier protégé au titre des monuments historiques. Cette demande de subvention a été effectuée en juillet 2025.
- Une subvention à hauteur de 85 000 € auprès du Département au titre du programme de restauration du patrimoine historiques 2024-2025. Cette subvention a été notifié le 21 novembre 2025.
- Une subvention auprès de l'Etat (DRAC) à hauteur de 160 000 €.

Nous sommes également en étude pour demander une éventuelle subvention archéologique préventive.

AP/CP n°2023-01 – Opération 23003 – Travaux Eglise

Cette AP/CP a été créée pour effectuer les travaux de réfection de l'église pour donner suite au diagnostic établi.

La première tranche de travaux concerne le collatéral Nord de l'Eglise. Ces travaux sont estimés à 518 254 €HT auquel il faudra ajouter la MOE, des études diverses et les aléas soit une estimation globale à 595 000 € HT (714 000 €TTC) pour cette AP/CP.

La Ville de Houdan a lancé le marché de MOE pour les 3 tranches de travaux pour l'Eglise dans le cadre d'un accord cadre à marchés subséquents.

En 2024, nous avons engagé auprès de la société MODULAR ONE l'acquisition de fissuromètres électroniques afin de surveiller l'évolution de l'édifice pour un montant de 28 404€ TTC.

En 2025, nous avons engagé auprès de l'Atelier TOUCHARD, la maîtrise d'œuvre pour les travaux concernant le collatéral Nord de l'Eglise pour un montant TTC de 77 157, 85€.

Les crédits de paiement utilisés en 2025 concernent uniquement les frais d'annonce pour le marché de MOE.

| AUTORISATION DE PROGRAMMES | | | CREDITS DE PAIEMENT | | | | | |
|----------------------------|--------------|-------------|---------------------|--------------|------------|-----------|-----------|-----------|
| MONTANT TTC | ENGAGES | DISPONIBLE | BP 2025 | REALISE 2025 | DISPONIBLE | BP 2026 | BP 2027 | BP 2028 |
| 740 000 € | 106 857,85 € | 633 142,15€ | 60 392 € | 1 296 € | 59 420€ | 270 000 € | 230 000 € | 179 608 € |

Des subventions pourront être sollicitées pour soutenir les travaux et la maîtrise d'œuvre.

Cependant, nous allons réviser pour le BP 2026 les crédits de paiement de cette AP/CP car l'année 2026 va être une année de recueil des données des fissuromètres.

| REVISION 2026 | | | | | | | |
|----------------------------|-------------|--------------|---------------------|----------|-----------|-----------|-----------|
| AUTORISATION DE PROGRAMMES | | | CREDITS DE PAIEMENT | | | | |
| MONTANT TTC | ENGAGES | DISPONIBLE | REALISE 2025 | BP 2026 | BP 2027 | BP 2028 | BP 2029 |
| 740 000 € | 106 857,85€ | 633 142,15 € | 1 296€ | 60 392 € | 270 000 € | 230 000 € | 178 312 € |

AP/CP n°2023-02 – Opération 23004 – Plan de rénovation de l'Eclairage Public

Cette AP/CP a été créée pour effectuer la rénovation de l'Eclairage Public de la Ville de Houdan.

En 2023, nous avons engagé auprès de la société ETULUM la maîtrise d'œuvre et en 2024, les travaux du groupement SES/INEO EQUANS pour la rénovation de l'Eclairage Public.

| AUTORISATION DE PROGRAMMES | | | CREDITS DE PAIEMENT | | | | |
|----------------------------|-----------|------------|---------------------|--------------------|--------------|--------------|------------|
| MONTANT | ENGAGES | DISPONIBLE | CP 2023 REALISE | CP 2024 REALISE | BP 2025 | REALISE 2025 | DISPONIBLE |
| 431 532 € | 431 532 € | 0 € | 6 960 € | 189 780,90 € | 234 790,10 € | 191 597,70 € | 43 193,40€ |

Les travaux se sont terminés en 2025. Nous devrions recevoir les dernières factures sur l'exercice 2025. Ainsi, nous pourrons demander le solde des subventions suivantes :

- Subvention DETR 2021 – 52 500 € - reste à recevoir le solde de 36 750 €
- Subvention FONDS VERT – 188 945 € - reste à recevoir le solde de 132 261,50 €

[AP/CP n°2025-01 – Opération 25002 – Aménagement de la rue des Vieilles Tanneries](#)

Cette AP/CP a été créé pour poursuivre les actions engagées en faveur de la requalification des voies du Centre-Ville. Effectivement la ville a souhaité mener des travaux de rénovation et d'enfouissement des réseaux de la rue des Vieilles Tanneries, une des dernières rues du centre-ville fortement abîmée.

Ainsi, il a été décidé de commencer cette opération de rénovation de cette rue cette année en créant une AP/CP à hauteur de 280 000 € TTC (montant estimatif incluant la maîtrise d'œuvre et la part revenant à la CCPH).

Ainsi, cette année, nous avons engagé auprès du cabinet AMOSTRA, la maîtrise d'œuvre pour ces travaux à hauteur de 21060 € TTC puis les plans topographiques auprès de M. BIMBEAU à hauteur de 936€ (dépenses réalisées en 2025).

| AUTORISATION DE PROGRAMMES | | | CREDITS DE PAIEMENT | | | | |
|----------------------------|----------|------------|---------------------|--------------------|------------|-----------|----------|
| MONTANT | ENGAGES | DISPONIBLE | BP 2025 | CP 2025 REALISE | DISPONIBLE | BP 2026 | BP 2027 |
| 280 000 € | 21 996 € | 258 004€ | 85 678 € | 936 € | 84 742 € | 140 000 € | 54 322 € |

La dernière estimation de ce projet comprenant les études, la MO ainsi que les travaux s'élève à 304 487,28 € TTC.

Cette opération d'aménagement de la rue des Vieilles Tanneries est financée par la CCPH à hauteur de 84 431,34€ ttc (dernière estimation). La convention de mandat avec la CCPH pour cette opération passera au Conseil Municipal du 9 décembre 2025.

Au vu des dernières éléments, il faut réviser cette AP/CP pour le BP 2026.

| REVISION 2026 | | | | | |
|----------------------------|----------|------------|---------------------|-----------|----------|
| AUTORISATION DE PROGRAMMES | | | CREDITS DE PAIEMENT | | |
| MONTANT | ENGAGES | DISPONIBLE | REALISE 2025 | BP 2026 | BP2027 |
| 320 000 € | 21 996 € | 283 004€ | 936 € | 255 000 € | 64 064 € |

AP/CP n°2025-02 – Opération 25003 – Groupe Scolaire 3^{ème} tranche

Cette AP/CP a été créé pour la réhabilitation du groupe scolaire 3^{ème} tranche. Cette 3^{ème} tranche comprend la réhabilitation du restaurant scolaires, les garderies élémentaires ainsi que la cour de l'école élémentaire.

Nous avions prévu en 2025 de lancer des études. A ce jour, aucune mission d'études a été lancées. Nous prévoyons donc de réviser les crédits de paiement pour 2026.

| AUTORISATION DE PROGRAMMES | | | CREDITS DE PAIEMENT | | | | | |
|----------------------------|---------|-------------|---------------------|--------------------|------------|-------------|-------------|-----------|
| MONTANT | ENGAGES | DISPONIBLE | BP 2025 | CP 2025 REALISE | DISPONIBLE | BP 2026 | BP 2027 | BP 2028 |
| 2 500 000 € | 0 € | 2 500 000 € | 40 000 € | 0 € | 40 000 € | 1 000 000 € | 1 000 000 € | 460 000 € |

| REVISION 2026 | | | | | | |
|----------------------------|---------|-------------|---------------------|-------------|-------------|-----------|
| AUTORISATION DE PROGRAMMES | | | CREDITS DE PAIEMENT | | | |
| MONTANT | ENGAGES | DISPONIBLE | BP 2026 | BP2027 | BP 2028 | BP 2029 |
| 2 500 000 € | 0 € | 2 500 000 € | 100 000 € | 1 000 000 € | 1 000 000 € | 400 000 € |

D- LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT en cours

LA REHABILITATION DES RESTOS DU COEUR

En 2025, nous avons notifié à l'Atelier d'Architecte Mouriès Martin, la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des bâtiments des restos du cœur situé au 20 rue Saint Mathieu à Houdan.

Cette réhabilitation est financée d'une part par l'association des restos au cœur (45 007,94€) et par le CCAS de Houdan (33 141,83€).

L'AMENAGEMENT DE LA CROIX AUX PELERINS / CHEMIN DU SECHOIR

En 2025, nous avons lancé la Maîtrise d'œuvre mais aussi les travaux pour l'aménagement de la rue de la Croix aux Pèlerins ainsi que le chemin du Séchoir pour un montant global TTC de 111 505,20 € TTC.

Une convention de mandat a été signée avec la CCPH pour la somme estimative de 35 103,77 € TTC pour les travaux d'ouvrages pour la prévention des ruissellements.

REHABILITATION DES LOGEMENTS DE LA COMMUNE

En 2025, nous avons mis fin au bail à réhabilitation pour les logements au 64 rue d'Epernon avec SOLIHA. Nous avons ainsi récupéré les études déjà réalisée sur cette opération de réhabilitation et avons repris la MO avec le cabinet STUDIO KIRAW pour la réhabilitation des logements au 64 rue d'Epernon.

REFECTION SENTE DE LA CAVEE + CREATION DE CHEMINS PIETONNIERS & CYCLABLES SUR LES BORDS DE L'OPTON

Courant octobre 2025, la Commune de Houdan a transmis au Département une demande de subvention au titre des amendes de police pour la création de chemins piétonnier et cyclables sur les bords de l'Opton. Nous avons reçu courant novembre la notification de cette subvention à hauteur de 24000 €.

Nous avons acté auprès de M. CRON Michel la maîtrise d'œuvre pour la création de ces chemins piétons à hauteur de 3000 € TTC et la réfection du fossé Sente de la Cavée à hauteur de 3500 € TTC

REFECTION DES TROTTOIRS CENTRE-VILLE DE HOUDAN

La Ville de Houdan a notifié un marché à bon de commande auprès de l'entreprise WATELET pour diverses réfections de trottoirs et la Rotonde de la ferme Deschamps pour une somme maximale de 25 000€ HT. Un bon de commande a été lancée courant novembre pour la somme HT de 16 531,25€ HT.

TRAVAUX DE SECURISATION – DEPOSE MINUTE – RUE D'EPERNON

Les travaux de sécurisation aux abords de l'école élémentaire ont commencé pendant les vacances scolaires de la Toussaint. Le marché a été attribué à la société EUROVIA avec le sous-traitant LES PAVEURS DE L'EURE pour la somme TTC de 173 213,52€ + la maîtrise d'œuvre auprès du cabinet AMOSTRA pour la somme de 7 560 € TTC. Ses travaux ont bénéficié de deux subventions au titre des amendes de police à hauteur de 40 000 € (subvention reçue en 2021) et 36 170 € (subvention reçue en 2023).

CLOCHETON DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Durant l'année 2025, nous avons pu trouver une solution à moindre coût pour enfin remettre en état le clocheton de l'école élémentaire. Nous profitons également de ses travaux, pour installer un paratonnerre sur l'école. Le coût global de ces travaux s'élève à 50 854,58 €TTC ; Les travaux devraient démarrer en tout début d'année 2026.

V - LES BUDGETS ANNEXES

A – LE BUDGET ANNEXE EAUX HOUDAN

SYNTHESE DE L'ANNEE 2025

La Délégation de service Public pour Eau Potable est attribuée à SAUR depuis le 1^{er} mars 2025 jusqu'au 28 février 2033 soit une période de 8 années. La Commune de Houdan a également attribué à la société IRH CONSEIL, le suivi de cette délégation de service public pour la gestion de l'eau potable.

PREVISION BUDGETAIRE 2026 EN SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation comprend en **DEPENSES** :

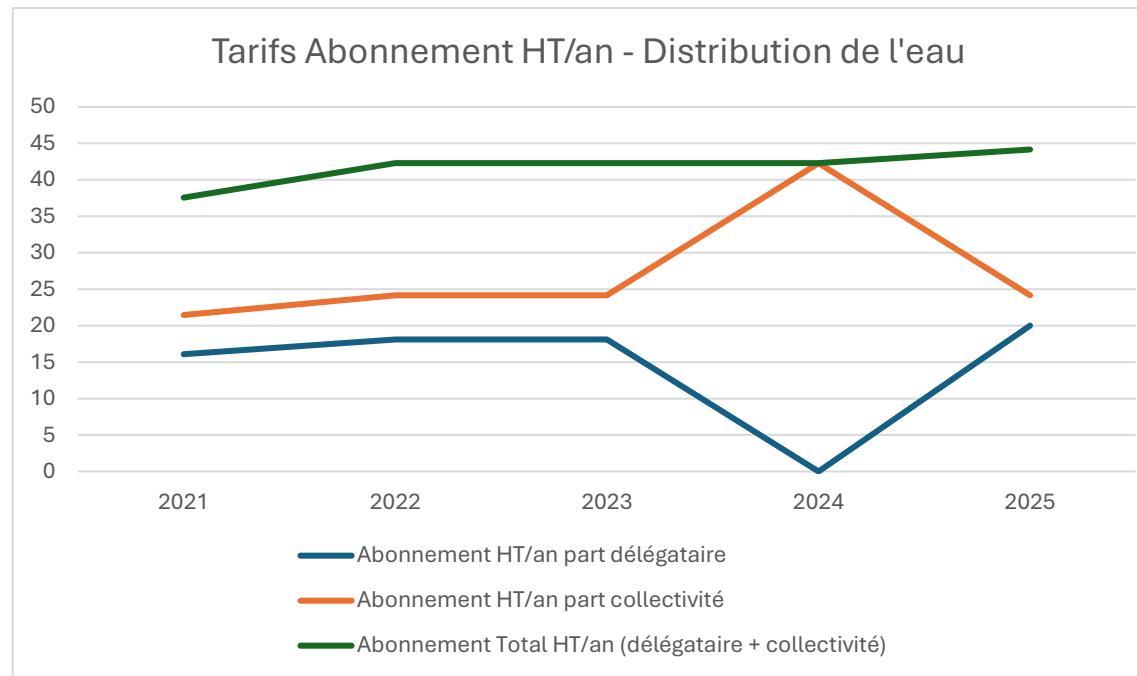
- ♦ Les charges à caractère général :
 - assistance pour le suivi de la DSP eau potable
 - versement de la redevance à la performance des réseaux d'eau potable à l'AESN
 - réparation et entretien du réseau eau potable
- ♦ Les charges exceptionnelles :
 - versement de l'indemnité compensatrice au Syndicat des eaux de Boutigny-sur-Opton
- ♦ Opérations d'Ordres de transfert entre sections (Amortissements)

En **RECETTES** :

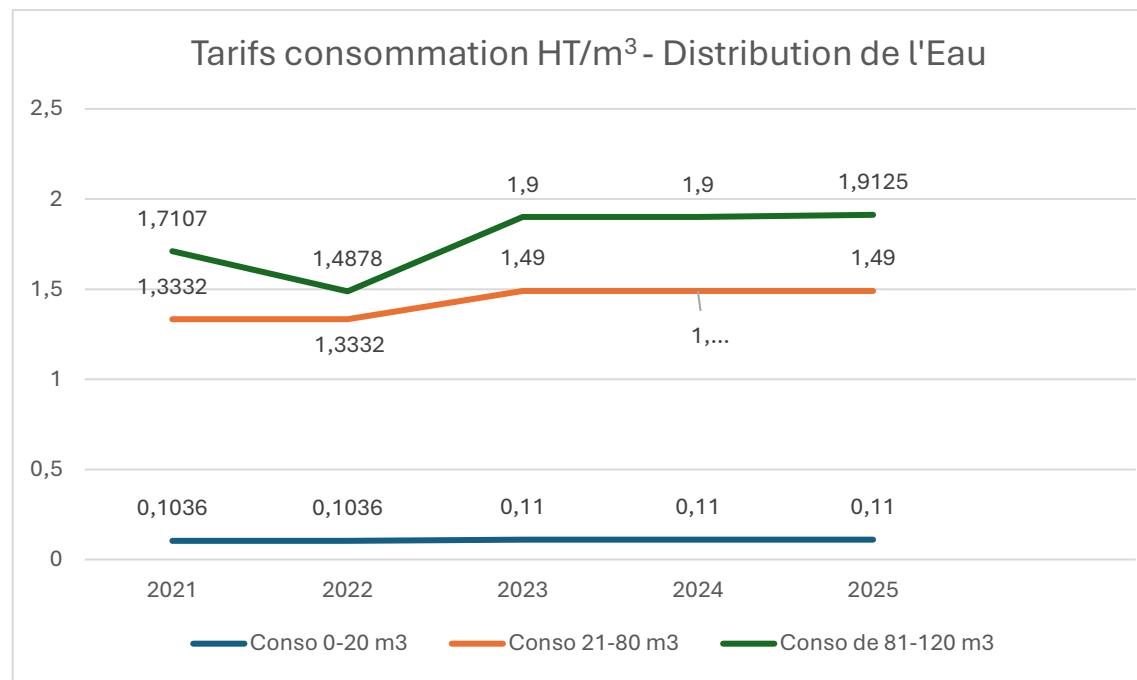
- ♦ La surtaxe d'eau aux abonnés
- ♦ La contre-valeur sur les volumes d'eaux vendues au titre de la redevance à la performance des réseaux d'eau potable
- ♦ Opérations d'Ordres de transfert entre sections (Reprise sur subventions)

Rappel sur les tarifs de distribution d'eau au 1^{er} janvier

| AU 1^{ER} JANVIER | 2021 | | 2022 | | 2023 | | 2024 | 2025 | |
|--------------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| | Part déléguataire | Part Collectivité | Part déléguataire | Part Collectivité | Part déléguataire | Part Collectivité | Part Collectivité | Part déléguataire | Part Collectivité |
| Abonnement annuel HT | 16,10 € | 21,46 € | 18,12 € | 24,16 € | 18,12 € | 24,16 € | 42,28 € | 20,00 € | 24,16 € |
| TOTAL ABT HT/AN | 37 ,56 € | | 42,28 € | | 42,28 € | | 42,28 € | 44,16 € | |



| AU 1 ^{ER} JANVIER | 2021 | | 2022 | | 2023 | | 2024 | 2025 | |
|-------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Part délégataire | Part Collectivité | Part délégataire | Part Collectivité | Part délégataire | Part Collectivité | Part Collectivité | Part délégataire | Part Collectivité |
| Conso 0-20 m ³ | 0,0487 € | 0,05 € | 0,0536 € | 0,05 € | 0,06 € | 0,05 € | 0,11 € | 0,06 | 0,05 € |
| Conso 21-80 m ³ | 1,0132 € | 0,32 € | 1,0132 € | 0,32 € | 1,17 € | 0,32 € | 1,49 € | 1,17 | 0,32 € |
| Conso 81-120 m ³ | 1,2607 € | 0,45 € | 1,0378 € | 0,45 € | 1,45 € | 0,45 € | 1,90 € | 1,4625 | 0,45 € |



B – LE BUDGET ANNEXE OPERATION D’AMENAGEMENT RUE DE LA TOUR

SYNTHESE DE L’ANNEE 2025

Les travaux d’aménagement de l’opération rue de la Tour se sont terminés fin 2023. Ils comprennent l’aménagement d’une aire de stationnement et de 6 lots à bâtir.

Les travaux représentent à ce jour un montant global HT de 2 321 046,18 € dont 139 127,36 € HT d’actualisation de prix.

Le montant de l’opération (terrains, travaux, études, MO, contrôle, actualisation de prix, intérêts d’emprunt etc...) est de 3 251 898,92 € HT.

Toutes les ventes de ce programme ont été réalisées. En 2025, nous avons remboursé par anticipation la totalité de l’emprunt que nous avions contracté fin 2022.

Les recettes pour cette opération ont été les suivantes :

| | | |
|------------------------------------------|-----------------|------------------------------------------------------|
| LOT 1 – Terrain à bâtir – AH310 | 113 430 € HT | Acte signé le 28/08/2024 |
| LOT 2 – Terrain à bâtir – AH311 | 102 087,50 € HT | Acte signé le 16/02/2024 |
| LOT 3 – Terrain à bâtir – AH312 | 97 550,00 € HT | Acte signé le 03/07/2024 |
| LOT 4 – Terrain à bâtir – AH313 | 95 147,48 € HT | Acte signé le 19/06/2024 |
| LOT 5 – Terrain à bâtir – AH314 | 58 333,33 € HT | Acte signé le 25/02/2025 |
| LOT 6 & 7 – Terrain à bâtir | 305 000 € HT | Acte signé le 14/12/2023 |
| Places de parking – 14 lots à 14000 € HT | 196 000 € HT | Les différents actes de vente ont été signés en 2024 |
| Places de parking – 16 lots à 16000 € HT | 256 000 € HT | |

En 2025, nous avons reçu le solde de la subvention Fonds friches soit la somme de 350 000€.

Ainsi, nous allons clôturer ce budget annexe de l'opération d'Aménagement rue de la Tour au 31/12/2025.

C – LE BUDGET ANNEXE HOUDAN STATIONNEMENT FERME

RAPPEL DES TARIFS PRATIQUES EN VIGUEUR

Par délibération en date du 04 juillet 2023, la ville de Houdan a créé un budget annexe HOUDAN STATIONNEMENT FERME. Ce budget a pour activité l'exploitation de parcs fermés spécialement aménagés pour le stationnement automobile.

Ainsi, il exploite le parking du Mont Rôti (100 places), le parking du Pot d'Etain (15 places) ainsi que les 2 places de stationnement situé rue de la Pie.

Par délibération en date du 17 décembre 2024, la Ville de Houdan a décidé de baisser le tarif annuel des abonnements de places de stationnement situées dans un parking fermé par une barrière.

La Ville de Houdan a également délibéré en février 2025, la possibilité d'une location longue durée sur les parcs fermés.

Rappel des tarifs de stationnement parcs fermés

| Tarifs des places de stationnements fermées (abonnements) MONTANT HT (soumises à TVA selon taux en vigueur) | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------|--------------|
| | Mois | Trimestre | Année |
| Places de stationnement situées dans un parking fermé par barrière | 54,17 € | 162,50 € | 495,83 € |
| Places réservées par système de blocage individuel type arceaux | 50,00 € | 150,00 € | 550,00 € |
| Caution par dispositif d'ouverture (caution nette de taxe) | | 25,00 € | |
| Frais de résiliation (nets de taxe) | | 40,00 € | |
| Tarifs Location de Longue durée des parc fermés Montant HT (soumises à TVA selon taux en vigueur) | | | |
| Place de Stationnement situées dans un parking fermé | 18 000 € HT/place pour les 15 ans | | |
| Charges (révisé annuellement de 3% à la date anniversaire du contrat) | 200€ HT/an | | |